

**Conditions générales de vente des  
entreprises de Leroy Seafood**

**Leroy Seafood Holding B.V.**

**Leroy Seafood Netherlands B.V.**

**Leroy Seafood Convenience B.V.**

**Leroy Seafood Center B.V.**

**Ci-après :**

**la(les) entreprise(s) Leroy Seafood**



**Chambre de commerce :**

**39074442**

**39047992**

**39069484**

**37115307**

## Conditions générales de vente des entreprises de Leroy Seafood

### Généralités

1. Ces conditions générales s'appliquent à toutes les offres et à tous les contrats conclus avec l'une des entreprises de Leroy Seafood. Des conditions différentes ne font partie du contrat que si et dans la mesure où les deux parties les acceptent expressément.

### Offres, commandes et prix

2. Toutes nos offres, listes de prix, tous nos devis, etc. sont sans engagement, sauf mention expresse contraire.

3. Les commandes ne nous engagent pas tant que nous ne les avons pas expressément confirmées par écrit.

4. Une commande confirmée par nos soins ne peut plus être annulée après un délai de 5 jours, sauf si le client nous rembourse les frais engagés et le produit déjà fabriqué. Le client peut disposer du produit déjà fabriqué après paiement, à condition qu'il prenne lui-même en charge le transport.

5. L'expédition sera effectuée de la manière que nous déterminerons. Les commandes ou livraisons non acceptées sont stockées aux frais et risques du client.

### Délai de livraison

6. Si l'entreprise Leroy Seafood dépasse un délai de livraison qu'elle a promis et/ou accepté, ce manquement ne peut jamais donner lieu à une obligation de dédommagement, ni constituer un motif pour le client de dissoudre et/ou de réclamer la dissolution en droit du contrat.

### Réclamations

7. Les réclamations concernant la qualité du produit et toutes les autres réclamations concernant le produit doivent être formulées par le client (1) dans les 24 heures et (2) dans les 5 jours suivant la date de livraison, par écrit à notre attention. Le droit de réclamation s'éteint si les deux conditions ne sont pas remplies.

8. Si, après la livraison, la nature et/ou la composition du produit ont été modifiées, ou qu'il a été entièrement ou partiellement transformé ou traité, ou qu'il a été endommagé ou reconditionné, le droit de réclamation s'éteint.

9. Si une réclamation est déposée conformément à ce qui précède et qu'elle est justifiée, nous sommes uniquement tenus de remplacer à nos frais le produit auquel la réclamation se rapporte.

10. Les réclamations ne suspendront l'obligation de paiement que si nous estimons que cela est justifié, vu que cette suspension ne s'applique que : a) au montant facturé

pour le produit auquel la plainte se rapporte et

b) pendant la période entre la date à laquelle la réclamation a été introduite par écrit et motivée, et la date à laquelle la livraison du produit de remplacement, telle que visée à l'article 9, a lieu.

### Envois retours

11. Les retours ne sont pas autorisés sans notre consentement exprès, préalable et écrit.

### Paiement

12. Le paiement doit être effectué dans les 30 jours suivant la date de la facture par virement sur un numéro de compte bancaire indiqué sur la facture.

13. Si une commande est exécutée en plusieurs parties, nous sommes en droit d'exiger le paiement de la ou des livraisons partielles effectuées avant d'exécuter les autres livraisons partielles.

14. Si une facture n'est pas payée dans son intégralité dans les 30 jours suivant la date de facturation, le client est redevable d'un intérêt de 1 % par mois sur le montant dû à compter de la date à laquelle le délai de 30 jours a expiré. Les parties d'un mois seront facturées comme des mois entiers.

15. Si un client ne remplit pas ses obligations de paiement, nous sommes en droit de faire procéder au recouvrement par des tiers aux frais et risques du client et/ou de dissoudre le contrat en tout ou partie sans autre mise en demeure et/ou intervention judiciaire et/ou de réclamer des dommages et intérêts.

16. La compensation d'éventuelles créances du client avec la ou les obligations envers nous n'est jamais autorisée.

### Force majeure

17. Si l'exécution de nos obligations de livraison ne peut raisonnablement pas être exigée de nous en raison de grèves, de mesures gouvernementales, d'une exécution tardive ou incorrecte des commandes par les fournisseurs et/ou d'autres circonstances imprévues, nous sommes en droit de suspendre la livraison pendant une période raisonnable à déterminer par nous, sans être obligés de verser une quelconque indemnité.

18. Si lesdites circonstances retardent l'exécution de notre obligation de livraison de plus de 18 mois, les deux parties ont le droit de dissoudre le contrat dans la mesure où il n'a pas encore été exécuté en informant l'autre partie par écrit.

### Réserve de propriété

19. Tous les produits livrés par les entreprises Leroy Seafood, pour autant qu'ils se conservent, restent la propriété de l'entreprise Leroy Seafood jusqu'à ce que le paiement intégral ait été reçu par l'entreprise.

20. Jusqu'au paiement intégral du prix à Leroy Seafood, le Client n'est que le détenteur du produit livré par l'entreprise Leroy Seafood. Dans ce cas, le client agit en tant que détenteur à titre gratuit, avec toutes les charges et tous les avantages qui lui sont attribués par la loi.

### Responsabilité

21. Le Client est responsable de tous les dommages et préserve les entreprises de Leroy Seafood de toute prétention de tiers en réparation de dommages si et dans la mesure où : (1) ce dommage est survenu en raison d'une utilisation inexacte et/ou (2) d'un stockage inadéquat du produit fourni et/ou le produit fourni n'a pas été stocké dans l'emballage original non altéré provenant de l'entreprise Leroy Seafood et/ou n'a pas été livré.

22. Les entreprises de Leroy Seafood ne peuvent en aucun cas être tenues responsables des dommages et/ou réclamations concernant le traitement ou le stockage des produits des donneurs d'ordre respectivement des clients.

### Modifications

23. Les entreprises Leroy Seafood ont le droit de modifier unilatéralement les présentes conditions générales. Dans ce cas, Leroy Seafood Company informera le client des modifications en temps utile. Il y a au moins un mois entre cette notification et l'entrée en vigueur des conditions modifiées.

### Droit applicable

24. Tous les contrats sont exclusivement régis par le droit néerlandais. Les litiges qui en découlent éventuellement seront tranchés en première instance par le juge néerlandais compétent.

### Résolution des litiges

25. Par dérogation aux règles légales de compétence du tribunal civil, chaque litige sera réglé par le tribunal d'Overijssel, lieu de Zwolle. Toutefois, les entreprises de Leroy Seafood restent autorisées à assigner le Client devant le tribunal compétent conformément à la loi ou à la convention internationale applicable.